



## Annexe 1- Septembre 2021

### ECOLE PRIMAIRE - ANNÉE SCOLAIRE 2021-2022

#### PROTOCOLE SANITAIRE ET CADRE DE FONCTIONNEMENT

Le passage d'un scénario à un autre est arrêté en fonction du contexte sanitaire général apprécié par territoire et au vu de l'avis des autorités de santé.

#### Rentrée de septembre 2021 : NIVEAU 2

	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3	NIVEAU 4
<b>ACCUEIL</b>	Cours en présentiel en école primaire	Cours en présentiel en école primaire	Cours en présentiel en école primaire	Cours en présentiel en école primaire
<b>Protocole sanitaire</b>	Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains • Port du masque obligatoire en intérieur pour les personnels commun en extérieur) • <b>Limitation des regroupements importants</b> • Désinfection des surfaces fréquemment touchées <b>une fois par jour</b> et des tables du réfectoire après chaque service	Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains • Port du masque obligatoire en intérieur pour les personnels et <b>les élèves à compter de l'école élémentaire</b> (droit commun en extérieur) • <b>Limitation du brassage par niveau obligatoire</b> • Désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées <b>plusieurs fois par jour</b> et des tables du réfectoire après chaque service	• Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains • Port du masque obligatoire <b>en intérieur et en extérieur</b> pour les personnels et les élèves à compter de l'école élémentaire • Limitation du brassage par niveau obligatoire et <b>par classe pendant la restauration dans le 1er degré</b> • Désinfection des tables, des surfaces les plus fréquemment touchées <b>plusieurs fois par jour</b> et des tables du réfectoire, si possible, <b>après chaque repas</b>	Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains • Port du masque obligatoire <b>en intérieur et en extérieur</b> pour les personnels et les élèves à compter de l'école élémentaire • Limitation du brassage par niveau obligatoire et <b>par classe pendant la restauration dans le 1er degré</b> • Désinfection des tables, des surfaces les plus fréquemment touchées <b>plusieurs fois par jour</b> et des tables du réfectoire, si possible, <b>après chaque repas</b>
<b>Activités physiques et sportives</b>	<b>Pas de restriction</b> à l'exercice des activités physiques et sportives (APS)	Activités physiques et sportives autorisées en extérieur ainsi qu'en intérieur. En intérieur, absence de sports de contact et distanciation adaptée selon la pratique sportive	• Activités physiques et sportives autorisées en extérieur ainsi qu'en <b>intérieur pour les activités de basse intensité</b> compatible avec le port du masque et les règles de distanciation	Activités physiques et sportives autorisées <b>uniquement en extérieur et dans le respect d'une distanciation de 2 mètres</b>
<b>Protocole de contact tracing</b>	<b>Écoles : fermeture de la classe dès le 1er cas et poursuite des apprentissages à distance (continuité pédagogique-EDUCARTABLE)</b>			

Mme Suner- La Directrice